

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 839

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot et
M. Orphelin

ARTICLE 27

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement correspond à la proposition SDA2.2 de la Convention Citoyenne pour le Climat : « *Interdire les centres villes pour les véhicules les plus émetteurs de gaz à effet de serre* ».

Il vise à supprimer la dérogation introduire par l'alinéa 2 à l'obligation de mise en place d'une ZFE.